



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Luc CHAPUT (sortie)

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-62 : CULTURE : VALIDATION D'UNE AIDE A UNE MANIFESTATION D'ENVERGURE (LA MARINGOISE)

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Monsieur le Vice-Président expose que lors de sa séance du 31 janvier 2019, le conseil communautaire a validé les aides aux manifestations d'envergure pour l'année 2019. Les aides ont été attribuées pour un montant total prévisionnel de 15 540 €.

Il est rappelé que le montant de l'enveloppe proposé au BP 2019 est de 25 000 €. Le montant plafond attribué a été fixé jusqu'à 40 % des dépenses éligibles effectivement réalisées, avec un plafond de subvention de 5 000 €.

Lors de l'appel à projet, lancé le 1^{er} octobre 2018 avec une réponse des candidatures fin novembre 2018, le dossier de La Maringoise 2019 n'a pas été examiné par les élus de la commission Enfance Jeunesse Action sociale Culture Lecture publique et a été ajourné lors du dernier conseil communautaire.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse - Action sociale - Culture - Lecture publique ont examiné la candidature de La Maringoise 2019, lors de sa réunion le 18 mars 2019 et proposent de valider la manifestation et le montant de subvention attribué suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel éligible €	Montant subvention proposé au conseil	%
La Maringoise 2019	La Ligue contre le Cancer	4 510 €	1 804 €	40 %
Montant total des subventions de l'année 2019			17 344 €	

L'importance de la subvention accordée est liée à la mise en œuvre d'un plan de communication plus important par rapport aux éditions précédentes afin de renforcer l'attractivité de la manifestation. 800 participantes sont attendues et 60 bénévoles sont sollicités pour l'organisation de la 4^{ème} édition. Le logo de la Communauté de Communes Plaine Limagne devra apparaître sur l'ensemble des supports de communication, ainsi que sur les tee-shirts des participantes.

Considérant l'enveloppe des subventions prévisionnelles attribuées au titre de l'année 2019, il est proposé d'organiser un deuxième appel à candidature au mois d'avril - mai 2019.

Suite à l'exposé de Monsieur le Vice-président,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (34 votes) :

- de valider le montant de l'aide attribuée pour la Maringoise 2019,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association, ainsi que tout avenant et tout document afférent à cette affaire,
- d'autoriser à lancer un deuxième appel à candidature au titre de l'année 2019,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 05 avril 2019
Le Président,



Le Président,
Claude RAYNAUD